

PSBM 2001

Les adaptations à Agenda 2000

Cette note a été élaborée à partir des données de paiement de la PSBM 2001 à la date du 31 juillet 2002. La plupart des informations concernent les animaux primés, c'est à dire les animaux éligibles à la PSBM avant stabilisateur. Les animaux payés sont les animaux pour lesquels un paiement a été effectué au titre du solde, après application du stabilisateur.

1 - RAPPEL DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Avec Agenda 2000, les règles d'attribution de la PSBM et surtout du complément extensif ont été modifiées.

Ainsi en 2000 et 2001, le plafond national de la France pour les animaux de la première tranche était de 1 754 732 têtes. De plus, depuis 2000, les animaux de la première tranche peuvent bénéficier de la prime dès leur âge de 9 mois contre 10 mois auparavant.

Si en 2000 et 2001, le nombre d'UGB primées au titre de la PSBM était toujours limité à 2 par hectare de SFP, les seuils du complément extensif ont été modifiés. En 2000 et 2001, pour bénéficier du complément extensif, le **chargement des animaux présents par hectare de SFP** devait être inférieur ou égal à 2. Les exploitations ayant un chargement strictement inférieur à 1,6 ont reçu un complément extensif majoré.

Pour rappel, le complément extensif était auparavant attribué sur la base du chargement des animaux primés, pouvaient le toucher les éleveurs ayant une densité strictement inférieure à 1,4 UGB primées par hectare. Un chargement strictement inférieur à 1 donnait accès au taux fort de la prime.

2 - CHEPTEL PRIME EN FRANCE

21 – PSBM

Animaux payés et primés au titre de la PSBM en 2001

	1° tranche			2° tranche	TOTAL
	JB	BF	Total	BF	
Animaux payés	1 380 917	271 508	1 652 425	249 228	1 901 654
% 01/00	-5%	5%	-3%	-3%	-3%
Animaux primés	1 545 556	308 139	1 853 695	282 673	2 136 368
% 01/00	-7%	4%	-5%	-4%	-5%
% 01/99	6%	6%	6%	4%	6%
Eleveurs	115 031				
% 01/00	-2%				
% 01/99	2%				

En 2001, le nombre d'animaux primés au titre de la 1^{ère} tranche a été plus faible qu'en 2000 (- 5 %), c'est pourquoi le stabilisateur a été inférieur (0,948 en 2001, 0,899 en 2000). Le nombre total d'animaux payés au 31 juillet 2002 a été de 1,9 millions, soit une diminution de 3 % par rapport à 2000.

22 – Complément Extensif

Animaux payés et primés au titre du complément extensif à la PSBM en 2001

	< 1,6 UGB/ha SFP	<= 2 UGB/ha SFP	Total
Animaux payés	766 416	244 690	1 011 106
% 01/00	11%	8%	10%
Animaux primés	844 122	270 712	1 114 834
% 01/00	6%	5%	6%
Éleveurs	47 576	12 650	60 226
% 01/00	12%	9%	11%

En 2001, 60 226 éleveurs ont bénéficiés du complément extensif, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2000. Le nombre d'animaux primés a augmenté de 6 % au total.

3 - IMPACT DU CHANGEMENT D'ÂGE D'ATTRIBUTION DE LA PSBM JEUNES BOVINS¹

La première conséquence a été l'augmentation du nombre total d'animaux primés en 2000 (+ 11,6 %) par rapport à 1999 et surtout du nombre de PSBM jeunes bovins (+ 13,9 %) qui a conduit à l'introduction d'un stabilisateur (0,899 en 2000).

Estimation du nombre de broutards primés et exportés

en mille têtes

	1 999	2 000	2 001	00/99	01/99	01/00
Production de gros bovins mâles non castrés finis* (A)	1 060	1 100	1 100	4%	4%	0%
PSBM Jeunes Bovins (B)	1 457	1 660	1 546	14%	6%	-7%
Estimation des broutards primés et exportés (C) = (B-A)	397	560	446	41%	12%	-20%
Exportations de broutards mâles de + 300 kg (D)	593	607	560	2%	-6%	-8%
Broutards primés / broutards exportés (C)/(D)	67%	92%	80%	-	-	-

* corrigé du report des livraisons entre la fin 2000 et début 2001 dû à la crise

Il est difficile de mesurer le nombre de broutards supplémentaires qui ont touché la prime. Cependant, il peut être approché en retirant des PSBM jeunes bovins la production de mâles non castrés finis. Il apparaît alors que le nombre estimé de broutards primés et exportés a augmenté de 41 % entre 1999 et 2000. Il aurait diminué en 2001 par rapport à 2000, mais serait resté supérieur de 12 % à celui de 1999. De plus, la part des animaux primés dans les exportations françaises de mâles de plus de 300 kg serait passée de 67 % à 92 % entre 1999 et 2000.

Cette analyse nationale peut expliquer que l'augmentation des PSBM jeunes bovins entre 1999 et 2001 soit particulièrement localisée dans les zones de naissance : + 30 000 primes en Auvergne (+ 22 %), + 19 000 en Limousin (+ 24 %), + 13 000 en Midi-Pyrénées (+ 16 %) + 8 000 dans le Centre (+ 19 %) et en Rhône-Alpes (+ 13 %).

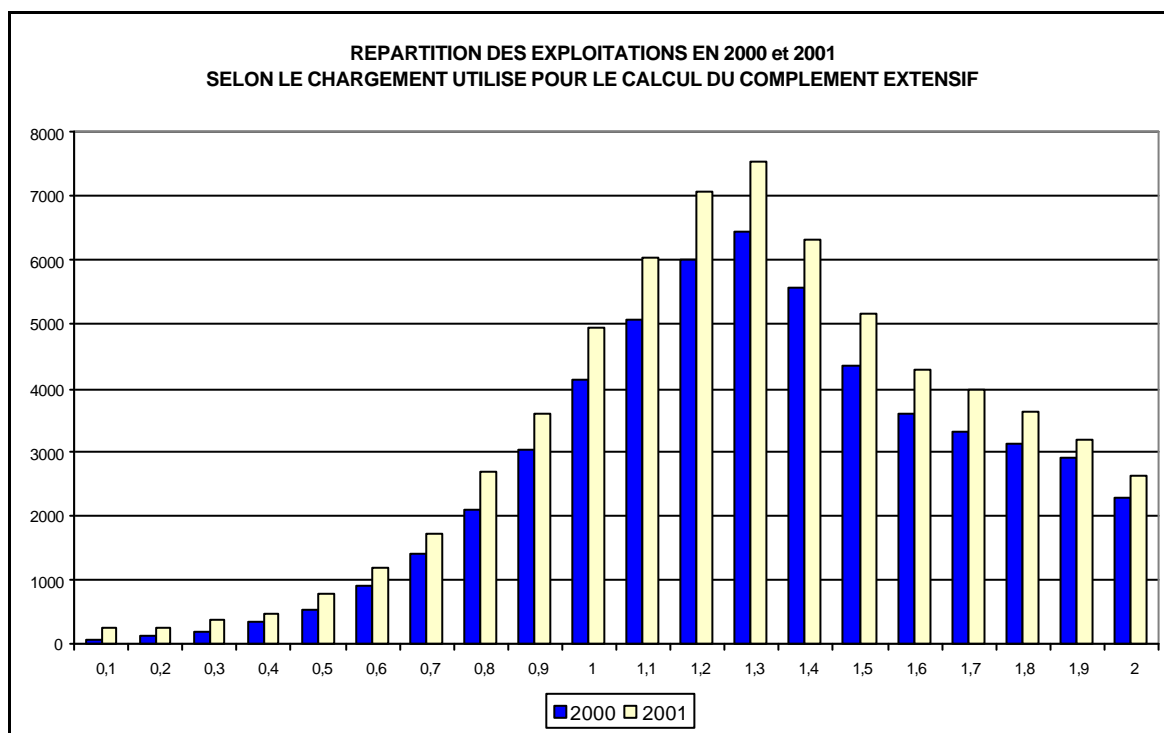
¹ Animaux non castrés de plus de 9 mois

En Bourgogne, le nombre de PSBM jeunes bovins augmente de 8 % (+ 16 000 têtes) seulement car auparavant un certain nombre d'éleveurs allaient déjà chercher la prime pour leurs brouards.

Par contre, le nombre de PSBM jeunes bovins a diminué dans les zones d'élevage mixte (laitier et engraissement) : - 7 % en Basse-Normandie, - 5 % en Haute-Normandie et - 4 % en Bretagne. Dans les Pays de la Loire, zone d'engraissement, le nombre de PSBM jeunes bovins a diminué de 11 000 têtes, soit de 5 % par rapport à 1999.

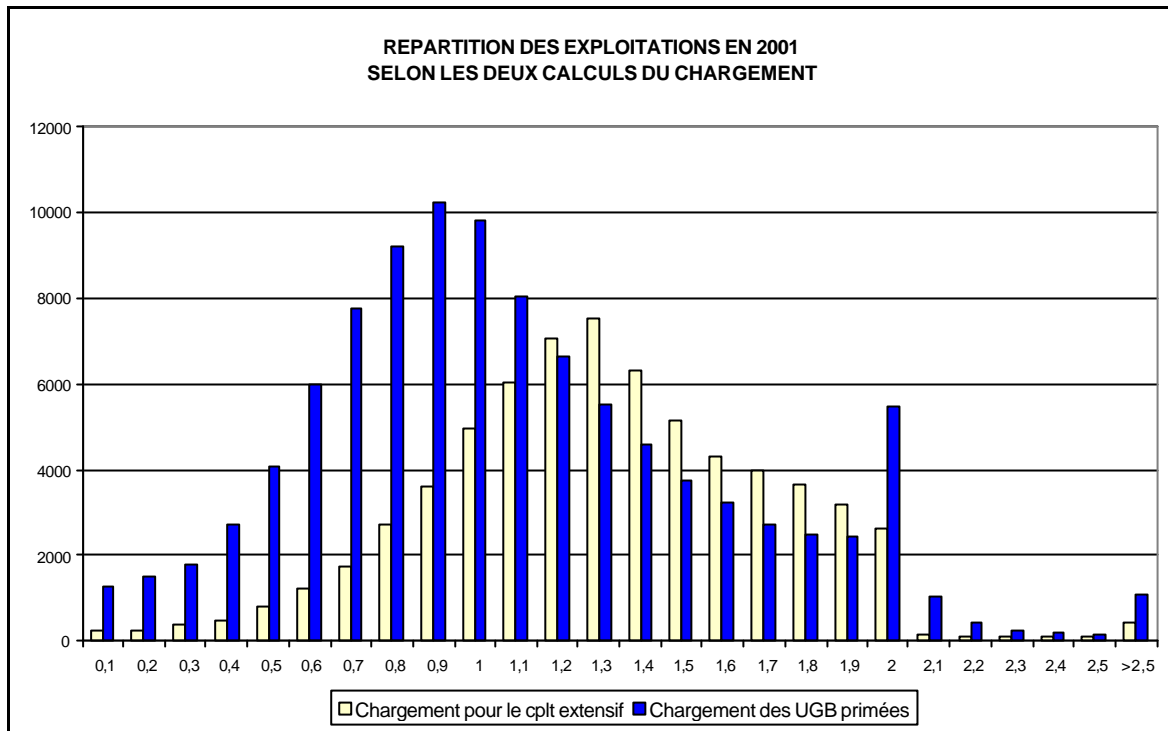
4- IMPACT DU CHANGEMENT DE SEUIL D'ATTRIBUTION DU COMPLEMENT EXTENSIF

Le passage d'un chargement d'animaux primés à celui d'animaux présents a eu des conséquences fortes puisque si en 1999, 89 000 éleveurs touchant la PSBM (soit 79 %) recevaient aussi le complément extensif, ils n'étaient plus que 60 200 en 2001 (soit 52 %), soit une perte de 29 000 éleveurs.

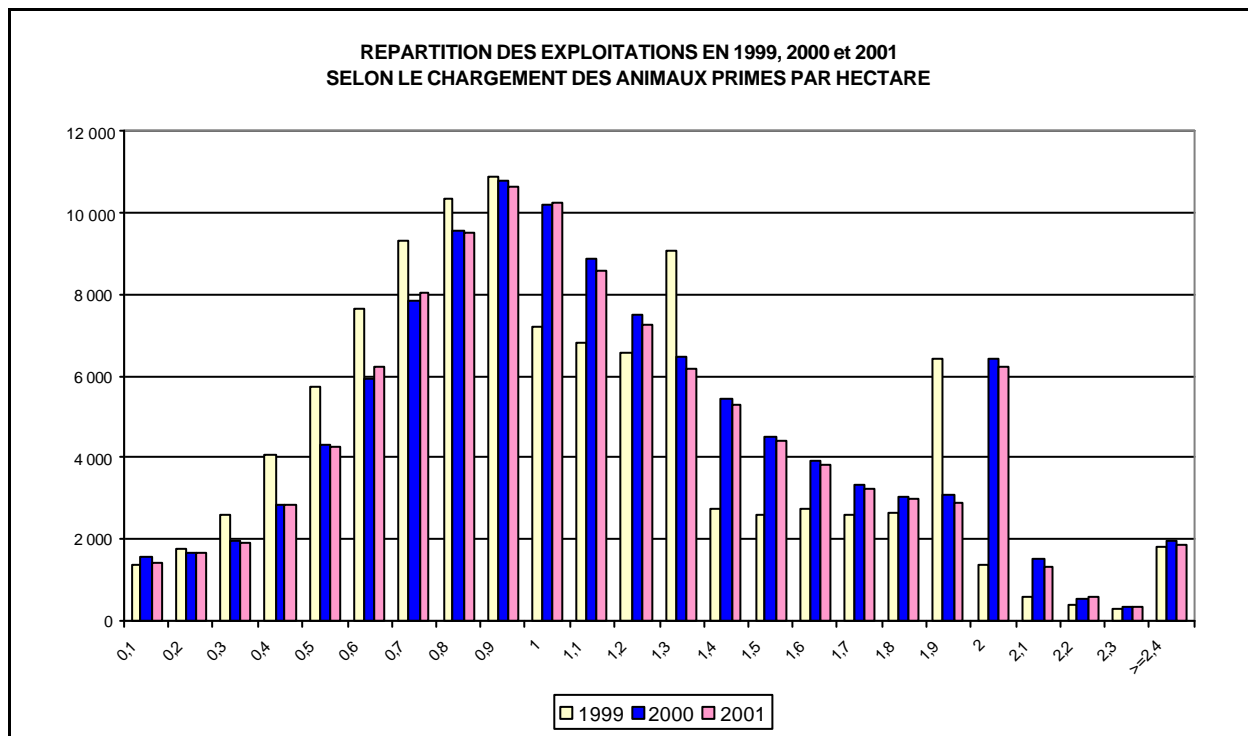


Par contre, entre 2000 et 2001, 6 000 éleveurs supplémentaires ont touché le complément extensif suite à l'assouplissement exceptionnel des critères d'attribution en raison de la crise bovine.

Cependant, l'évolution selon les tranches n'est pas la même : si entre 1999 et 2001, 24 % d'animaux en moins ont touché le complément extensif, ceux bénéficiant du taux le plus fort de la prime ont augmenté de 2 % et les animaux touchant le taux le plus faible ont baissé de 57 %.



En 2001, pour les exploitations dont le chargement extensif était strictement supérieur à 0 et inférieur ou égal à 2, la moyenne du chargement extensif était de 1,26 UGB/ha alors que celle du chargement des animaux primés était de 0,84 UGB/ha, soit une différence de 0,41 UGB/ha.



En 1999, on pouvait observer des pics d'animaux primés dans les exploitations au chargement strictement inférieur à 1 et à 1,4, les seuils du complément extensif et un pic

supplémentaire vers 2 UGB/ha qui est la limite du nombre d'animaux primés. En 2000 et 2001 les pics à 1 et 1,4 ont disparu pour ne laisser apparaître que celui à 2 UGB/ha.

De plus, le nombre d'exploitations dont le chargement est strictement inférieur à 1 a diminué de 14 % entre 1999 et 2000 parce que le nombre d'UGB primées par exploitation a augmenté chez les éleveurs faiblement chargés. Il doit s'agir de l'augmentation du nombre des broutards primés chez les éleveurs naisseurs.